

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

20 MARS 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 20 mars 2017 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents :

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Approbation du MTMDET / Mur de soutènement – lettre du Ministre
 - a. Contrat - Construction R.J. Bérubé inc.
 - b. Contrat de gré à gré – Surveillance des travaux de construction
3. Biblio Liratou – Achat d'équipement informatique
4. Propriété du 13, rue de la Montagne – Offre d'achat
5. PIQM-MADA – Rapport de visite et esquisse du projet pour approbation
6. Résolution 037-03-2017 – Planification des investissements en infrastructures / Travaux non admissibles / abrogation et/ou modification de la résolution
7. Colloque ADMQ à Grande-Vallée – Formation Élections 2017
8. Période de questions
9. Levée de la session

**053-03-2017 MUR DE SOUTÈNEMENT / CONTRAT DE CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.-
APPROBATION DU MTMDET**

Attendu que la résolution 212-12-2016 octroyant le contrat de reconstruction du mur de soutènement sur le Chemin du Portage – secteur Gros-Morne à Construction R.J. Bérubé inc. a été adoptée sous condition d'approbation du Ministre, MTMDET;

Attendu que le 6 mars dernier, la Municipalité a reçu, du ministre Laurent Lessard, confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

En conséquence,
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ordonne les travaux de reconstruction du mur de soutènement sur le chemin du Portage – secteur Gros-Morne et confirme l'octroi du contrat à Construction R.J. Bérubé pour un montant de 261 647.69 \$, incluant les taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles suite à l'adoption du règlement d'emprunt 272-12-2016.

Proposition adoptée

054-03-2017 MUR DE SOUTÈNEMENT – CHEMIN DU PORTAGE, SECTEUR GROS-MORNE / OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

Considérant qu'il est requis de mandater un professionnel en ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux de reconstruction du mur de soutènement du Chemin du Portage-secteur Gros-Morne;

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant qu'une offre de services professionnels en ingénierie visant la surveillance des travaux mis en cause dans la présente, a été déposée par ARPO Groupe-conseil inc. au montant de 24 374,70 \$, taxes incluses;

Considérant que le Conseil municipal est satisfait de la description du mandat de surveillance bureau et au chantier tel que défini dans la proposition du 15 février 2017 déposée sous la signature de Annie-Claude Arsenault, ing.;

En conséquence,
Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé par Renaud Robinson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de reconstruction du mur de soutènement sur le Chemin du Portage-secteur Gros-Morne à ARPO Groupe-Conseil inc. pour la somme de 24 374,70 \$, taxes incluses tel que défini dans l'offre de services # 17263-1.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles suite à l'adoption du règlement d'emprunt 272-12-2016.

Proposition adoptée.

055-03-2017 BIBLIOTHÈQUE LIRATOU – ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
Considérant que les responsables de la Bibliothèque Liratou de Mont-Louis ont déposé une demande pour l'acquisition d'un ordinateur portable ;

Considérant que le matériel nécessaire est estimé à **550 \$** ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la responsable de la Biblio Liratou à acquérir l'équipement informatique requis dans la demande du 8 mars dernier pour un montant de 550 \$;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits au poste budgétaire 02 70230 670 Fournitures de bibliothèque.

056-03-2017 PROPRIÉTÉ DU 13, RUE DE LA MONTAGNE – OFFRE D'ACHAT
Attendu que la Municipalité a acquis la propriété sise au 13, rue de la Montagne après le 14 septembre 2016 suite à l'adjudication d'une propriété pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires ;

Considérant que la dite propriété a été mise en vente par appel d'offres dans les médias ;

Considérant qu'en vertu de la résolution 131-08-2016, la mise à prix est de 9000 \$ minimum, sans garantie et aux risques et périls de l'acheteur ;

Considérant qu'une proposition au montant de 1000 \$ a été transmise par Monsieur Robert Daraïche,

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité refuse l'offre d'achat de 1000 \$ pour la propriété sise au 13, rue de la Montagne – secteur Gros-Morne.

Proposition adoptée.

057-03-2017 PIQM-MADA – ESQUISSE ET ESTIMÉ BUDGÉTAIRE POUR ACCEPTATION

Considérant que Maxime Bernard, architecte de la firme Pierre Bourdages architecte a préparé un rapport (recommandations) suite à la visite du 21 février 2017 ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée et résolu à l'unanimité :

QUE les modifications suivantes soient apportées aux esquisses déposées ce 20 mars 2017 :

- Installation de 2 fenêtres sur chaque mur latéral au lieu de 3
- Ouverture des fenêtres dans la partie supérieure (auvent)
- Choix du revêtement de toiture en fonction des coûts estimés
- Accès à mobilité réduite du côté est de la façade (enlever terrasse)
- Porte de secours - Kavale

Proposition adoptée

058-03-2017 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 037-03-2017 – PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES / TRAVAUX NON ADMISSIBLES AU TECQ 2014-2018

Considérant la priorisation budgétaire pour la réalisation des plans et devis relatif à l'assainissement des eaux usées – Gros-Morne demandée par l'analyste au TECQ-2014-2018 ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal annule la résolution 037-03-2017 ; la nouvelle programmation révisée sera présentée au Conseil pour acceptation après vérification de son admissibilité.

Proposition adoptée.

059-03-2017 COLLOQUE ADMQ À GRANDE-VALLÉE – FORMATION ÉLECTIONS 2017

Considérant que le Colloque de l'ADMQ se tiendra à Grande-Vallée les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2017 ;

Considérant qu'une formation sur les élections sera organisée pour le 30 août ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la directrice générale au colloque 2017 ainsi que l'inscription de la présidente d'élection et son adjointe à la journée de formation donnée par l'ADMQ à Grande-Vallée.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

060-03-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.